Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 035-200038990-20261110-148UGVO-DE

Département : Ille et Vilaine
Arrondissement : Rennes

Manoir de la Ville Cotterel
46 rue de saint Malo
35360 MONTAUBAN-DE-BRETAGNE

Convocation : 06/10/ 2026

Secrétaire : Yvane POCHON

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU MARDI 10 NOVEMBRE 2026

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes de Saint-Méen Montauban, s'est réuni le dix novembre deux mille vingt-six à vingt heures, en séance ordinaire à Montauban-de-Bretagne, Manoir de la Ville Cotterel, salle de réunion plénière, sous la présidence de M. Patrick HERVIOU, Président.

Membres en exercice : 41	**Présent :** **BLERUAIS** : / **BOISGERVILLY** : RABORY Sophie, DAVENEL Olivier / **GAEL** : LEVREL Denis, NOGUES Christelle / **IRODOUER** : BERTHELOT Morgan, BIZETTE Fabrice / **LA CHAPELLE DU LOU DU LAC** : HERVIOU Patrick / **LANDUJAN** : HENRY Serge, SAUDRAIS Vanessa / **LE CROUAIS** : / **MEDREAC** : PIEDERRIERE Olivier / **MONTAUBAN DE BRETAGNE** : QUINTIN Jenny, PALARIC Vincent, PINON Audrey, RENVAZE Pascal, LE SOMMER Thierry, GENET Béatrice, LEMAIRE Vanessa, DAVID Lilian, ROUYER Gael / **MUEL** : CHENAIS Patrick, MORICE Anne-Marie / **QUEDILLAC** : MÉAL Lydie / **ST MALON SUR MEL** : GUÉRIN Michel / **ST MAUGAN** : BONNIN Etienne / **ST MEEN LE GRAND** : VILLER Laura, VITRE Didier, GLOTIN Michel, / **ST ONEN LA CHAPELLE** : BOHANNE Jean-François, LETARD Véronique / **ST PERN** : FRÉNOY Marie-Hélène, TESSIER Philippe / **ST UNIAC** :
Présents : 31 Contres : Abstentions :	
Excusés / Absents : 10	**Excusés :** LECHEVESTRIER Daniel, LE BOUQUIN Mickael, BOUILLET Isabelle, CHICOINE Daniel, GAUTIER Magali, VILLAUME Claude, LE PAPE Marie-Hélène, GAREL Laurence, **Absents :** CRESPEL Vincent, LESNÉ Hervé
Pouvoirs : 05	**Pouvoirs :** LE BOUQUIN Mickael à BIZETTE Fabrice, BOUILLET Isabelle à HERVIOU Patrick, GAUTIER Magali à PIEDERRIERE Olivier, VILLAUME Claude à VITRE Didier, GAREL Laurence à VILLER Laura

Délibération n° : 2026-148-BlR
Thème : Syndicats
Titre : EPTB Eaux & Vilaine : Désignation d'un représentant élu coopté au sein de l'Unité de Gestion Vilaine Ouest (UGVO)
Rapporteur : Patrick HERVIOU

Vu le Code général des collectivités territoriales
Vu les statuts de la Communauté de Communes Saint-Méen Montauban
Vu le protocole de transfert et les modalités de gouvernance de l'Établissement Public Territorial du Bassin de la Vilaine (EPTB Eaux & Vilaine)
Vu le renouvellement des instances de l'Unité de Gestion Vilaine Ouest (UGVO) installée le 14 septembre 2026, actant l'élargissement du Comité Territorial à 34 représentants
Vu le courrier du Président de l'Établissement Public Territorial du Bassin de la Vilaine en date du 12 octobre 2026 invitant la collectivité à désigner ses représentants
Considérant que le Comité Territorial de l'UGVO est composé de deux collèges, dont un second collège formé de membres désignés par les EPCI (élus délégués suppléants au Comité Syndical de l'EPTB ou élus intercommunaux/communaux)
Considérant que les principes de répartition des sièges imposent un nombre minimum de 2 représentants par EPCI et qu'un délégué titulaire de la collectivité siégeant au Comité Syndical d'Eaux & Vilaine occupe déjà d'office un siège
Considérant qu'il appartient par conséquent au Conseil Communautaire de désigner un élu coopté supplémentaire pour compléter la représentation de la Communauté de Communes Saint-Méen Montauban au sein de ce Comité Territorial
Considérant que ce représentant aura pour rôle d'assurer le suivi local de la bonne exécution des contrats territoriaux (gestion des milieux aquatiques, préservation du bocage, actions agricoles) et d'harmoniser les politiques publiques de l'eau à l'échelle du bassin versant

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 035-200038990-20261110-148UGVO-DE

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- DESIGNE en qualité de représentant coopté de la Communauté de Communes Saint-Méen Montauban pour siéger au sein du Comité Territorial de l'Unité de Gestion Vilaine Ouest (UGVO) : M. Patrick HERVIOU

- CHARGE Le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à notifier ces désignations au Pays de Brocéliande.

Secrétaire de séance,
Yvane POCHON

Président,
Patrick HERVIOU

Patrick HERVIOU
PDF_Signature_PVD_2103
12 nov. 2026